

SPPPI

Strasbourg-Kehl

La Lettre d'Information du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles

Mai 2010 • N°31

SPI - Journal

EDITO

Annoncé au forum inter-SPPPI fin mai 2008 à Strasbourg, le décret n°2008-829 du 22 août portant création des SPPPI, précise leurs missions.

Depuis, une instance nationale appelée "Club des SPPPI" s'est mise en place. Le Club a un rôle d'orientation et de collecte

des bonnes pratiques en matière de concertation. Y sont conviés essentiellement les "animateurs de SPPPI" que sont les agents des services déconcentrés de l'Etat qui assistent, au plan technique, le président du SPPPI.

Ces agents relèvent aujourd'hui, au SPPPI de Strasbourg-Kehl, de la DREAL Alsace ayant pris la suite de la DRIRE au 01/01/2010.

Actifs au sein du SPPPI pour environ 20 % de leur temps de travail, ces agents sont au nombre de deux et appartiennent au service "Risques technologiques" qui exerce les missions de police environnementale auprès des établissements industriels (Cf. plaquette DREAL/DRDE, déc. 2009).

Selon les termes de la "Charte des SPPPI", adoptée en janvier 2010 à Bordeaux, ces

agents "sont tenus à l'impartialité et la neutralité, afin d'organiser et d'animer le débat local de façon équitable et de garantir la crédibilité de la structure".

Leur rôle de "secrétariat technique" auprès des présidents de commissions thématiques et des pilotes de groupes de projets, est primordial dans le fonctionnement du SPPPI.

Une formule adaptée à la manière ouverte dont notre SPPPI pratique la concertation, dans un climat de confiance, d'humilité et de respect mutuel, pourrait être cette phrase lancée par Jean-Claude Carrière : **"Pour oublier son ignorance, il faut partager son savoir"**.

Dans cet esprit, permettez-moi de décliner les lettres du sigle "SPPPI" comme suit : traduites en Actions, ces lettres signifient Sécuriser, Prévenir, Protéger, pour les trois premières, et Partager, Inciter, pour les deux restantes. Tout un programme pour rehausser le niveau de notre culture du risque, dont participent les plans "PPRT" présentés ci-après.

Eine SPPPI – Charta wurde anfangs Januar 2010 veröffentlicht. Sie ergänzt unser Streben nach dem Aufbau eines fortdauernden Dialogs zwischen dem Publikum, den Unternehmern industrieller Betriebe, den Behörden, den Wissenschaftlern und Experten, den Journalisten, und dies Rhein übergreifend. Kommunikation setzt uns in die Lage Risiken wahrzunehmen und uns unserer persönlichen Rolle im Gefährzustand bewusst zu werden. Im November 2008 hatten die Vorsitzenden der SPPPI-Kommissionen den Wunsch geäußert zur gemeinsamen Testübung im Rahmen des PPI - Rettungsplans "Ölhafengelände Strassburg" (siehe SPI – Journal Nr. 29 April 2009).

Die Strategie des PPI ("Plan Particulier d'Intervention") wird in den nächsten Frühjahrswochen Anwendung finden auf beiden Rheinufern. So die erfreuliche Nachricht der neuesten Zusammenarbeit der Préfecture de Strasbourg und des Regierungspräsidiums Freiburg. SPPPI Mitglieder werden sich an dieser Testübung beteiligen können. (Einladung über unser Sekretariat).

Lothaire ZILLIOX
Président du SPPPI

Remerciements

Depuis 1996 et jusqu'en 2010, **Hubert Deetjen** a été le "Secrétaire général du SPPPI", et depuis 2002 de l'APIAS, c'est à dire l'homme qui pensait aux échéances, qui connaissait suffisamment les dossiers et les personnes pour prendre les contacts, préparer les réunions et rédiger les comptes rendus de façon efficace et pertinente. Jouissant de l'estime et de la confiance de tous les partenaires, il était autant que les présidents "le visage du SPPPI". Délégué dans ces fonctions par la DRIRE, il a toujours su respecter l'indépendance du SPPPI inscrite dans l'arrêté fondateur. C'est aussi lui qui a été la cheville ouvrière de la création de l'APIAS .

Nous voulons dire ici notre reconnaissance à Hubert Deetjen pour le travail accompli ensemble et pour la relation de confiance réciproque qui s'était établie entre nous mais aussi remercier les DRIRE successifs qui ont bien voulu garantir ainsi au SPPPI une indispensable continuité et un support technique inestimable.

Les Présidents du SPPPI :

Daniel Bernard 1992-2003 - Lothaire Zilliox depuis 2003



Les plans de prévention des risques technologiques (pprt) : rappel de la démarche

Dans une politique de PREVENTION, il est important de clarifier la définition des "risques acceptables" à partir d'une explication des risques pris et donc assumés. La "démarche PPRT" ici présentée par Mme Anita Botz, ingénieur à la DREAL, s'appuie sur une consultation du public, restreinte d'abord dans les CLIC, plus large au SPPPI et à l'enquête publique préalable à l'approbation du PLAN par le Préfet. Transparente sur l'étude de dangers et sur les choix d'aménagement du territoire, la démarche responsabilise tous les acteurs impliqués.

Instaurés par la loi «Risques» de juillet 2003 à la suite de l'accident AZF (Toulouse, 21/09/2001), les PPRT ont pour objectif de mieux protéger les populations résidant à proximité de sites industriels, en limitant par anticipation les effets potentiels d'accidents qui ne sont jamais à exclure.

En effet, les textes législatifs existants jusqu'alors ne permettaient pas de gérer des situations parfois difficiles, héritées du passé, qui se traduisent aujourd'hui par la présence de sites industriels à proximité d'habitations. Et pour l'avenir, il est important d'encadrer les projets urbanistiques afin d'éviter de reproduire ce type de situations.

Le processus d'élaboration d'un PPRT se compose de plusieurs étapes :

- La définition d'un périmètre d'étude ;
- L'élaboration d'une carte des aléas* par les services de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ; celle-ci tient compte à la fois de l'intensité des effets et de leur probabilité d'occurrence, qu'il s'agisse d'effets thermiques (incendie), d'effets de surpression (explosion) ou d'effets toxiques ;
- L'arrêté préfectoral de prescription du PPRT ;
- Parallèlement, la DDT (direction départementale des territoires) élabore la carte des enjeux : cartographie des résidences, ERP (établissements recevant du public), activités économiques, projets d'urbanisation concernés par le périmètre d'études.

De la superposition de la carte des aléas et de la carte des enjeux résulte le «zonage brut», à partir duquel est élaborée la phase de stratégie du PPRT.

Cette phase est à la fois très complexe et très importante : elle définit les mesures à prendre selon les zones, tout en recherchant, avec les différents acteurs concernés, un consensus entre les impératifs de sécurité, de développement économique, d'environnement, de santé publique, etc. La démarche se déroule généralement en deux temps :

- d'abord une recherche de mesures à prendre par l'industriel afin de diminuer les risques et donc réduire les zones de danger autant que possible ;
- puis la mise en place de mesures sur l'urbanisation dans le périmètre de ces zones.

Une fois le dossier réglementaire élaboré, il est ensuite soumis à enquête publique, permettant la participation des riverains, approuvé par le Préfet puis annexé au Plan local d'urbanisme des communes concernées.

L'aspect financier des PPRT

La mise en œuvre des mesures des PPRT comporte des aspects financiers. Le Code de l'Environnement prévoit la conclusion de conventions de financement tripartite entre les industriels, les collectivités locales et l'Etat dans deux cas :

- l'application de mesures d'expropriation ou de délaissement (article L 515-16) ;
- la mise en place de mesures supplémentaires de réduction des risques par l'exploitant d'un site (article L515-19).

La participation de l'Etat est alors fixée par un texte : la circulaire du 3 mai 2007 sur «le financement des mesures du PPRT», qui prévoit, selon les cas, trois taux d'intervention possibles : 25%, un tiers ou 40%.

(*) L'aléa technologique désigne la probabilité qu'un phénomène accidentel produise, en un point donné du territoire, des effets d'une intensité physique définie.



Secteur portuaire transrhénan de Strasbourg-Kehl : exemples de tracés de périmètres d'application de plans d'intervention d'urgence (PPI) et de plans de prévention des risques (PPRT). Begrenzte Zonen im Raum der Rheinhäfen : - für geplante Rettungsoperationen (PPI Strategie) und für vorbeugende Schutzmassnahmen (PPRT Strategie)

• 1er au 3.06.2010 : Congrès ASTEE à Strasbourg (PMC)

L'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement organise son 89^e congrès à Strasbourg et s'associe ainsi au 50^e anniversaire de l'Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEE)

Thème : "Services publics de l'environnement : réussir la mutation des métiers". Site web : www.astee.org
Tél. secrétariat : 33 (0) 1 53 70 13 55 (56 ou 57), pour inscriptions.

Renseignements : Section Lorraine Alsace de l'ASTEE, secrétariat, Mme S. Valentin Tél. : 03 88 24 82 59 - Président M. L. Zilliox Tél. : 06 22 43 10 20

• 20 octobre 2010 : Forum inter-SPPPI à Dunkerque – SPPPI Nord Pas de Calais, Côte d'Opale Flandres

• 21 octobre 2010 : L'Association Nationale des Risques Technologiques organise les 4^{èmes} Assises Nationales des Risques Technologiques à Douai. Thème : Maîtrise de l'urbanisme – Responsabilité – Prévention – Concertation.
Site web : www.assises-risques.com

Où en sont les PPRT dans le Bas-Rhin ?

Le Bas-Rhin est concerné par 8 PPRT dont un a été approuvé, les autres étant encore en cours d'élaboration.

• **Total Petrochemicals France** à Oberhoffen sur Moder. Le PPRT a été approuvé le 12 juin 2009, il génère relativement peu de contraintes sur les zones urbanisées existantes

• **Dow Agrosiences à Drusenheim**
Le PPRT a été prescrit par arrêté du 30 octobre 2009. Une réunion des personnes et organismes associés (POA) a eu lieu. La deuxième est envisagée avant l'été 2010. Ce PPRT sera soumis à enquête publique en automne et l'objectif est de l'approuver avant fin 2010.

• **Rhône Gaz à Herrlisheim**
Le PPRT a été prescrit le 11 mars 2009. L'exploitant étudie les possibilités de réduction de la zone de stationnement des wagons. Une réunion des POA pourrait avoir lieu avant l'été.

• **Petroplus Raffinage Reichstett-Butagaz-Lanxess**
Les cartes d'aléas ont été présentés au comité local d'information et de concertation (CLIC) le 24 mars 2010, le PPRT a été prescrit le 1er avril 2010 et l'étude d'enjeux sera réalisé par la DDT.

• **Rohm et Haas Lauterbourg**
Le PPRT a été prescrit le 17 mars 2010. L'étude d'enjeux sera réalisée par la DDT.

• **Messier Services à Dorlisheim et Molsheim**
Les cartes d'aléas seront prochainement présentés au CLIC en vue de la prescription du PPRT.

• Port aux Pétroles Strasbourg

Le PPRT a été prescrit le 2 mars 2009. Le travail d'élaboration du PPRT est en cours avec les personnes et organismes associés. Une réunion de travail a eu lieu le 22 avril 2010. Le PPRT devrait être soumis à enquête publique courant 2011.

• Dépôt de munitions de Neubourg

La réalisation de l'étude des dangers est en cours par les services du ministère de la défense.

La commission "prévention des risques" du SPPPI bénéficiera d'une présentation des dossiers PPRT avant qu'ils ne soient soumis à l'enquête publique. Les présentations concerneront les PPRT relatifs aux sites «port aux pétroles» et «Petroplus -Butagaz-Lanxess», tous deux sur le territoire efficace du SPPPI.

Sie sagten PPRT ?

Das Aufeinandertreffen von Industrie- und Wohngebieten führt zu neuen vorschriftsmässigen Massnahmen mit der "PPRT" – Strategie zur verbesserten Sicherheit.

Die Festlegung der Präventions Pläne gegenüber Risiken aus der Technologie stammend, ist seit 2006 im Gange und gelangt in die Ausführungsphase.

Sie betrifft die Einrichtungen die der höchsten Gefahrstufe der Sevesoklasse entsprechen.

Vor dem Stadium des Verfahrens der Öffentlichkeitsbeteiligung wird es im SPPPI zur Besprechungsdebatte über solche planmässige Vorgehen, mit ihren finanziellen Konsequenzen, kommen.

Betroffen sind die Einwirkungsbereiche der auf dem strassburger Ölhafengelände liegenden Firmen, sowie der Anlagen Petroplus Raffinerie-Butagaz-Lanxess in Reichstett – La Wantzenau, die sich im Raum des SPPPI/Strasbourg-Kehl befinden.

L'équipe d'animation du SPPPI 2010-2012

Betriebsteam der Geschäftsstelle

Président :

Lothaire Zilliox,
Directeur de Recherche CNRS e.R.

Président d'honneur :

Daniel Bernard,
Professeur émérite de l'Université
de Strasbourg
Président de l'APIAS(*)

Les Présidents de commissions thématiques/

*Vorsitzende der
Sonderausschüssen :*

Air et bruit / Luft u. Lärm

Alain Cantineau,
Professeur à l'Université de Strasbourg,
Praticien hospitalier
Chef du service de pathologie
professionnelle, Strasbourg

Eau, sols et déchets /

Wasser, Boden u. Abfall

Andrée Buchmann,
Vice-Présidente de la
Communauté Urbaine de
Strasbourg, Conseillère
Municipale de Schiltigheim
- Elue au Conseil Régional
d'Alsace

Actions transrhénanes /

*Rheinübergreifende
Angelegenheiten*

Dr Clauss-Dieter Seufert,
ancien Directeur d'hôpital,
spécialiste des maladies internes;
Elu au Conseil Municipal de la
Ville de Kehl et membre du
Kreistag Ortenau

Prévention des risques /

Risiken Verhütung

Annie Benetreau,
Directrice du Service

Interministériel Régional des
Affaires Civiles et Economiques
de Défense et de la Protection
Civile, Préfecture du Bas-Rhin

Information et communication/

*Öffentliche
Informationsunternehmen*

Françoise Tondre,
Expert en Risques majeurs
Ancien membre de la Direction
du Patrimoine culturel et naturel
au Conseil de l'Europe

Le Secrétariat /

*Sekretariat
(DREAL Alsace und
Stadtverwaltung Kehl)*

Laurence Morival,
Secrétaire du SPPPI - APIAS*,
Strasbourg

Marie Dion,
Ingénieur de l'Industrie et
des Mines, Service Risques
Technologiques de la DREAL
Alsace, Secrétariat d'assistance
technique des commissions
thématiques du SPPPI

Irène Voltz,

Assistante, chargée de la maîtrise
des risques accidentels, Service
Risques Technologiques de la
DREAL Alsace
Secrétariat d'assistance technique
des commissions thématiques
du SPPPI

Siegfried Schneider,
Umweltbeauftragter,
Kontaktperson Kehl

*Association (desupport) pour la prévention
des pollutions industrielles de l'agglomération
de Strasbourg, soutenue par la Communauté
Urbaine de Strasbourg et le Conseil Général
du Bas-Rhin.



Les brèves ...in Kürze

Le SPPPI répond à la demande de formation / Das SPPPI, bereitwillig für Ausbildung

- par la présentation de ses champs
d'intervention, caractérisés par trois
articulations : celle entre "environnement
et santé humaine", celle entre "innovation
technologique et prise de risque", celle
entre "urbanisation et place de l'entreprise
industrielle"
- par le rappel de ses missions d'anticipation,
de médiation et de transmissions de
connaissances dans un contexte de
"dialogue ouvert" sous l'angle de la
perception sociale des risques et
pollutions.

• 01/12/2009 :

Intervention de Mme F. Tondre à l'Institut
Eco-conseil.

• 11/02/2010 :

Intervention de L. Zilliox à la Faculté de
Médecine/Licence professionnelle des
métiers de la santé et de l'environnement
(Prof. A. Cantineau).

• 12/03/2010 :

Participation de L. Zilliox à la mise en
place de la cellule d'expertise
sociotechnique "Environnement, Nutrition,
Santé" de l'Université de Strasbourg.

• 24/03/2010 :

Participation à la réunion du Comité Local
d'Information et de Concertation (CLIC)
"Cus Nord" (Président M. C. Graebing,
Maire de La Wantzenau).

Le SPPPI reçoit des porteurs de projets/ Das SPPPI, im Horchwinkel der Projektträger

26/01/2010 : Rencontre avec Mme K. Grimault
(ANRT) qui présenta devant un groupe "préven-
tion des risques" du SPPPI, l'organisation des
4èmes Assises Nationales des Risques à Douai, le
21/10/2010.

02/02/2010 : Rencontre avec M. M. Umhey
chargé d'étude au Regierungspräsidium Freiburg
et membre du SPPPI dans le cadre de la coopé-
ration transfrontalière en matière d'enquêtes
publiques relatives aux demandes d'autorisation
d'exploiter des industriels.

11/02/2010 : Rencontre avec M. J.M. Louvet,
Président UPM-Kymmene France, présentant le
projet d'une unité de production de biocarbu-
rants sur le site Stracel à Strasbourg.

Les rencontres-débats au SPPPI/ Die SPPPI Sitzungen

17/11/2009 : Commissions "Air et bruit" et
"Information et communication" : Conférence du
Dr J. Reis, neurologue à Sarreguemines, sur le
thème des maladies d'origine environnementales
(Réunion présidée par Mme F. Tondre).

19/11/2009 : Commission "Prévention des
Risques" autour des sujets PPRT, PPI, plaquette
d'entreprises "Ports aux Pétroles", fiche de "son-
dage/population" post-exercices PPI (réunion
présidée par L. Zilliox).

23/02/2010 : Réunion de la "Conférence des
Présidents" des commissions thématiques avec la
participation du SRT - DREAL Alsace.

04/03/2010 : Réunion de l'APIAS (bureau et
Assemblée Générale), association support du
SPPPI, sous la présidence du Pr. D. Bernard.

Agenda

• 10 mai 2010

A la DREAL (Ex. DRIRE), 16h15
1^{ère} réunion du groupe de projet :
"Procédure de Prévention transrhénane
de la Pollution Atmosphérique" (G.P.
"PPTPA") sous la présidence de M. J.
Kleinpeter de l'ASPA.

• 12 mai 2010

A Kehl Rathaus, 15h30 - réunion de la
commission "Actions transrhénanes"

• 8 juin 2010

A la DREAL (Ex. DRIRE) - 16h15
réunion de la commission "Prévention
des risques"

Contacts

Secrétariat

Laurence Morival

Laurence Morival
DREAL Alsace
1 rue Pierre Montet
F - 67082 Strasbourg Cédex
Tél. 00 33 (0) 3 88 25 92 04
Fax. 00 33 (0) 3 88 36 98 13
E.mail : laurence.morival@develop-
pement-durable.gouv.fr

Kontaktperson Kehl Siegfried Schneider

Herderstrasse 3
Stadtverwaltung Kehl
D - 77694 Kehl
Tél. 00 49 (0) 7851 88 11 93
Fax. 00 49 (0) 7851 88 10 22
E.mail : S.Schneider@Stadt-Kehl.de